L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

VENDREDI, 27 JUIN 1879.

LA CONVENTION.

Séance de Jeudi, 26 juin.

La séance est ouverte à dix heures. Trente-trois délégués sont présents.

M. White occupe le fauteuil présidentiel.

—M. Kidd, répondant à un article du Picayune de ce matin, nie de la manière la plus formelle, que les membres républicains de la Convention se soient prononcés contre la dette de l'Etat. Il nie également avec une partie des déclarations attribuées à la dette de l'Etat. Il nie qu'un délégué quelconque ait exprimé l'opinion que les membres républicains de la Convention ne voteraient pas le 15 juillet, conformément au 14 janvier 1879. Le paiement devra être effectué le 15 des mois de 5, 10, 20 et 50 prochains, proportionnellement à la somme de l'Etat, comparée au total de la dette, pendant la période de quatre années. Les intérêts seront payés à raison de 6 pour cent l'an, correspondant au coupon précédemment, le premier jour de janvier de chacune des années 1880, 1881, 1882 et 1883.

Article 2.—Les taxes ainsi dues devront être payées en paiement de toutes les taxes de tous les genres, de toutes les dettes, de toutes les créances de l'Etat, ou contre lui, à partir du 1er janvier 1879, et pour le restant des propriétés non vendues pour taxes avant le 1er janvier 1879.

Article 3.—Toutes les taxes ci-dessus payables pour toutes les années, depuis le 1er janvier 1879, seront dues à l'Etat avant le 1er janvier 1879, époque où toutes devront être mises en recette des fonds publics, devront être mises en recette des fonds publics, devront être mises en recette des fonds publics,